

Activité 1

Travail et pauvreté durant l'industrialisation de la France au XIX^e siècle : vivre ou survivre ?

1. Travailler pour vivre ou pour survivre ?
2. Des travailleurs qui s'organisent pour sortir de la pauvreté
3. Droits obtenus et limites

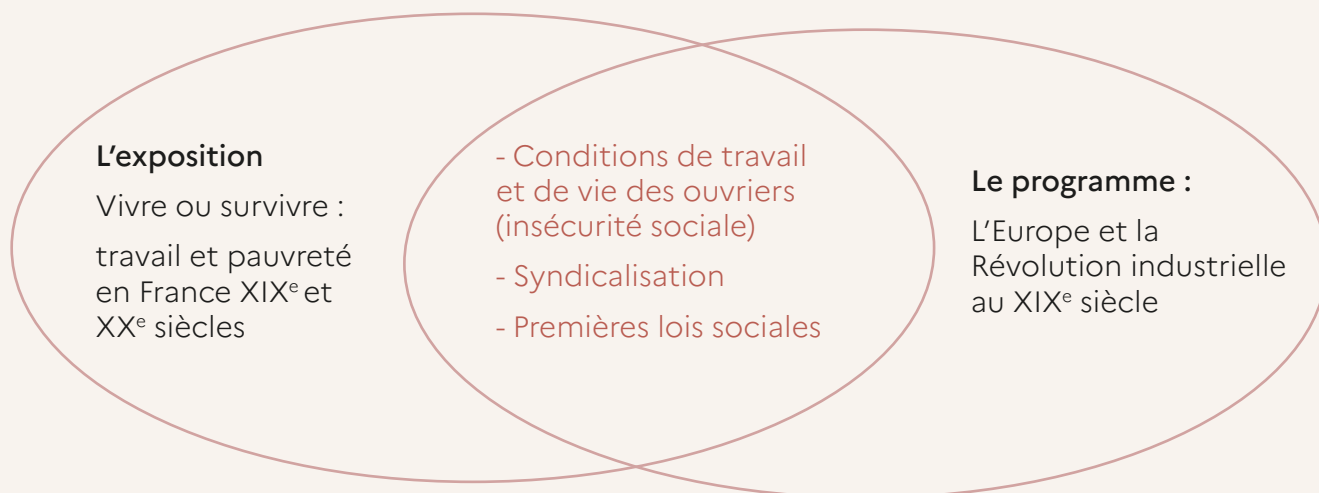
Situation dans le programme :

Cette exposition peut être une ressource pédagogique pour une partie du programme d'histoire de quatrième.

- **Thème 2 :** L'Europe et le monde au XIX^e siècle
- **Sous-thème 1 :** L'Europe et la Révolution industrielle

Les principaux enjeux à exploiter :

Le corpus documentaire proposé autour de la thématique « Travail et pauvreté durant l'industrialisation de la France au XIX^e siècle : vivre ou survivre ? » reprend plusieurs points du programme d'histoire de quatrième qui sont croisés avec la problématique de l'exposition, comme le montre le schéma suivant.



1. Travailler pour vivre ou pour survivre ?

Document 1 : Carte postale du début XX^e siècle montrant des femmes travaillant la laine.



(ANMT, 2005 54 234, Pièces isolées iconographiques).

Document 2 : Ouvriers de la Société anonyme franco-belge de matériel de chemins de fer, ateliers de la Croyère (Belgique), 1883.



(ANMT, PI 76 NC, Visages du monde ouvrier).

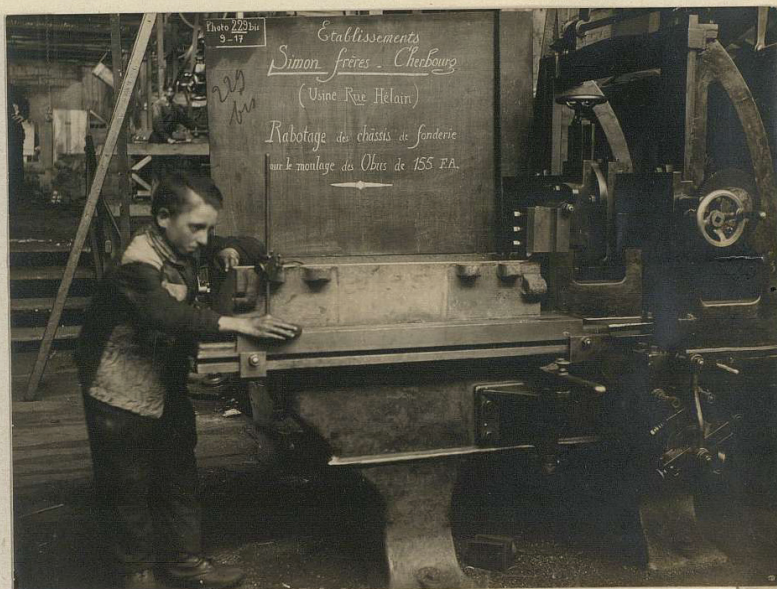
Document 3 : Note sur l'emploi des femmes et des enfants. Établissement Simon Frères à Cherbourg (Manche) par M. Pouyanne, inspecteur du travail, et photographie d'un enfant au travail, 1917.

- 5 -

C'est avec la main-d'œuvre exclusivement féminine que ces Etablissements, grâce à des dispositifs ingénieux, rendant toute malfaçon impossible, ont usiné 2.200 moyeux tout bronze n°2 bis pour roues d'artillerie.

Ce sont des jeunes gens et des femmes qui percent, fraisent et rabotent des pièces diverses de série ou d'outillage.

La photographie ci-dessous montre un jeune raboteur de 14 à 15 ans, à peine plus haut que le plateau de la raboteuse, en train de trusquiner un châssis de fonderie pour moulage d'obus de 155.



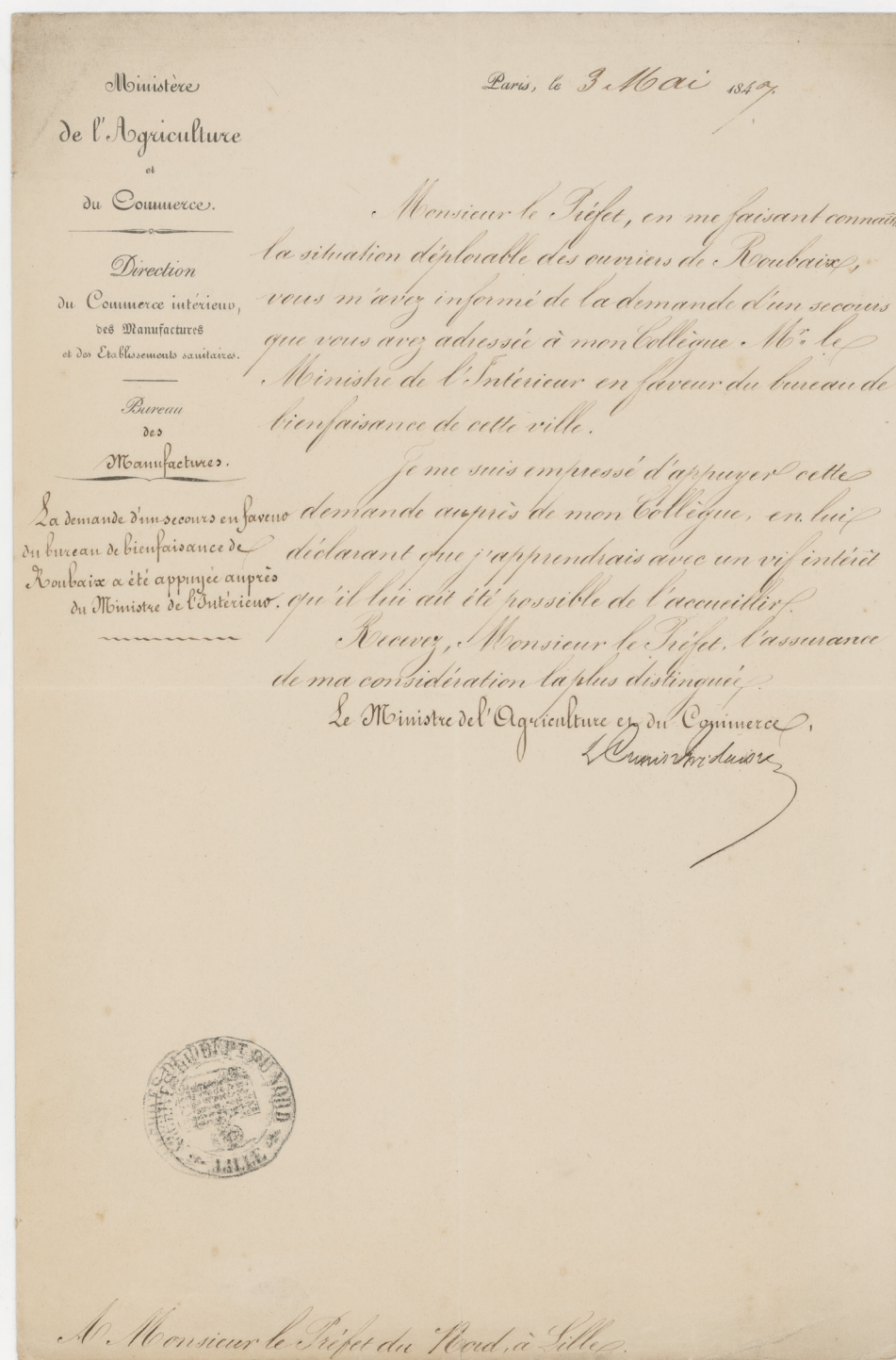
OEUVRES SOCIALES.-

La Direction de l'usine ne s'est d'ailleurs pas bornée à l'emploi intensif des enfants et des femmes, à l'emploi d'outillage moderne et à l'organisation scientifique du travail. Pour s'attacher le personnel après recrutement, elle a créé, avec ou sans sa collaboration, un certain nombre d'oeuvres sociales qu'il convient de citer :

Un vaste réfectoire, très proprement tenu permet aux ouvriers.....

(Archives nationales, F/22/555, Inspection du travail).

Document 4 : Lettre du ministre de l'Agriculture et du Commerce au préfet du Nord appuyant la demande de secours pour le bureau de bienfaisance de Roubaix en raison de la « situation déplorable » des ouvriers, 3 mai 1847.



(Archives départementales du Nord, M 610 5, Préfecture du Nord).

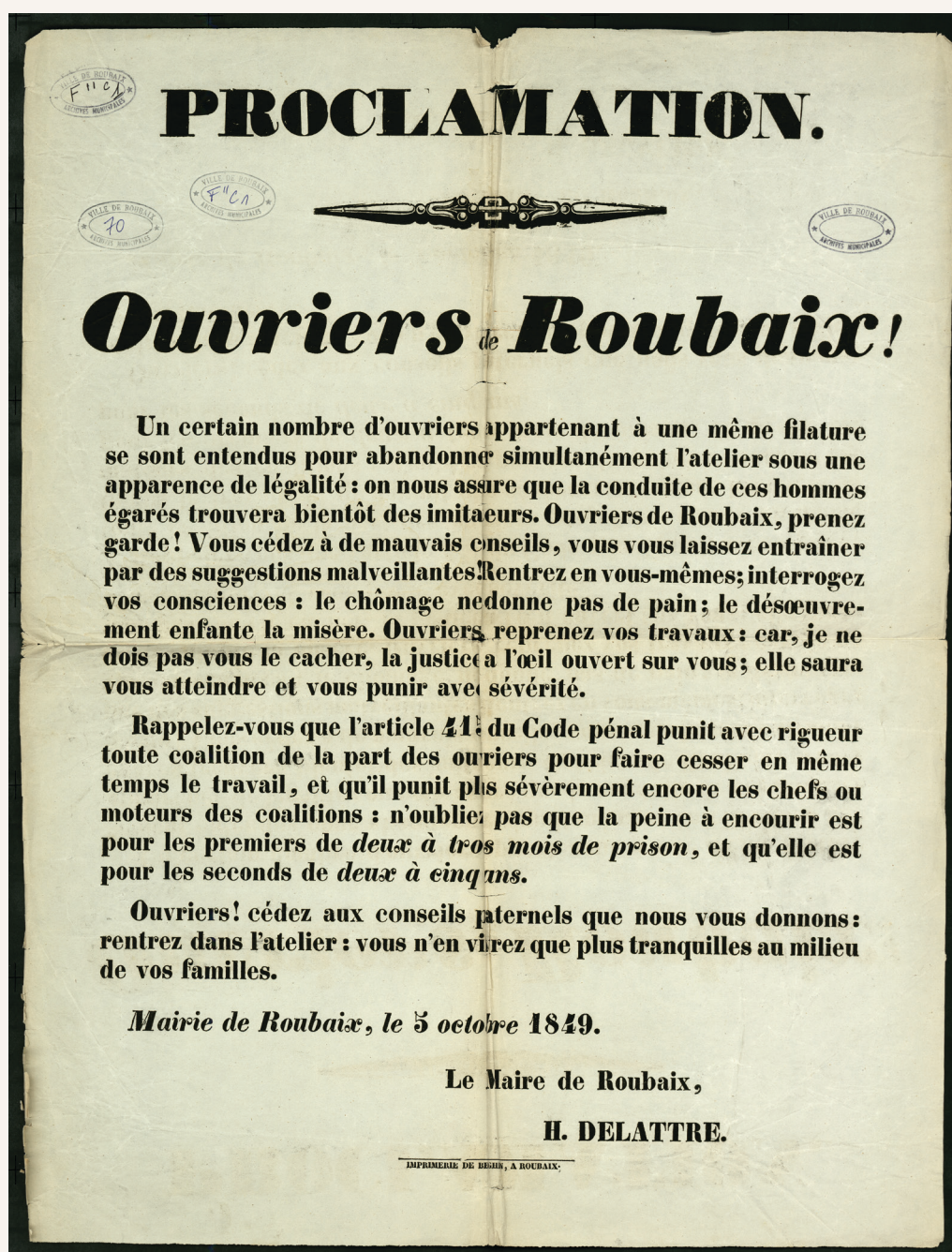
Propositions d'exploitation pédagogique des documents

En croisant ces quatre documents (la carte postale de femmes travaillant la laine dans une usine, photographie des ouvriers des ateliers de la Croyère, la note d'un inspecteur du travail sur le travail des femmes et des enfants et la lettre d'un ministre sur l'insécurité sociale des ouvriers), il est possible de donner à voir et à lire plusieurs éléments aux élèves :

- **La diversité de la main-d'œuvre ouvrière** par l'âge, le genre, le geste professionnel (rabotage, fabrication du fil de laine) et le statut (ouvrier/contremaître par exemple) générant une inégalité de salaire (les femmes et les enfants sont moins bien payés que les hommes).
- **Les points communs** : conditions de travail difficiles avec des corps éprouvés (comme l'enfant au travail sur la photographie et selon les dires de l'inspecteur du travail), le rythme des machines (les femmes sur la carte postale), la surveillance (le contremaître) et la précarité (la lettre du ministre).
- **Les femmes et les enfants** contribuent au développement industriel (dans les ateliers, les usines, la mine et à domicile). Cette main-d'œuvre présente un double intérêt pour le patron : le moindre coût salarial et des employés plus dociles.

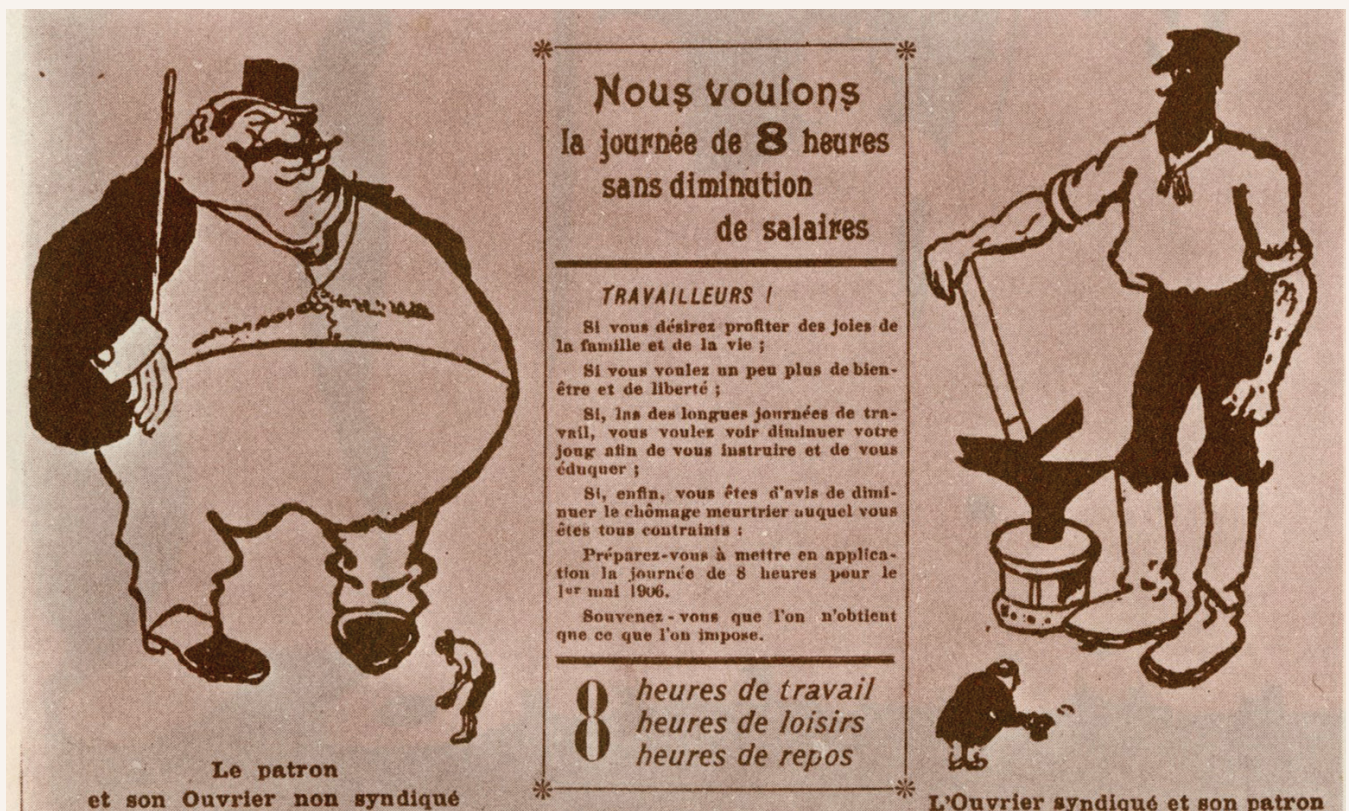
2. Des travailleurs qui s'organisent pour sortir de la pauvreté

Document 5 : Proclamation du Maire de Roubaix, 5 octobre 1849.



(Archives municipales de Roubaix, 2 F d-70, Industrie, commerce et travail).

Document 6 : Tract reproduit dans le journal *Coopération et syndicalisme*, [1906].



(ANMT, 1994 25 4, François Burette).

Retranscription :

«TRAVAILLEURS !

Si vous désirez profiter des joies de la famille et de la vie ;

Si vous voulez un peu plus de bien-être et de liberté ;

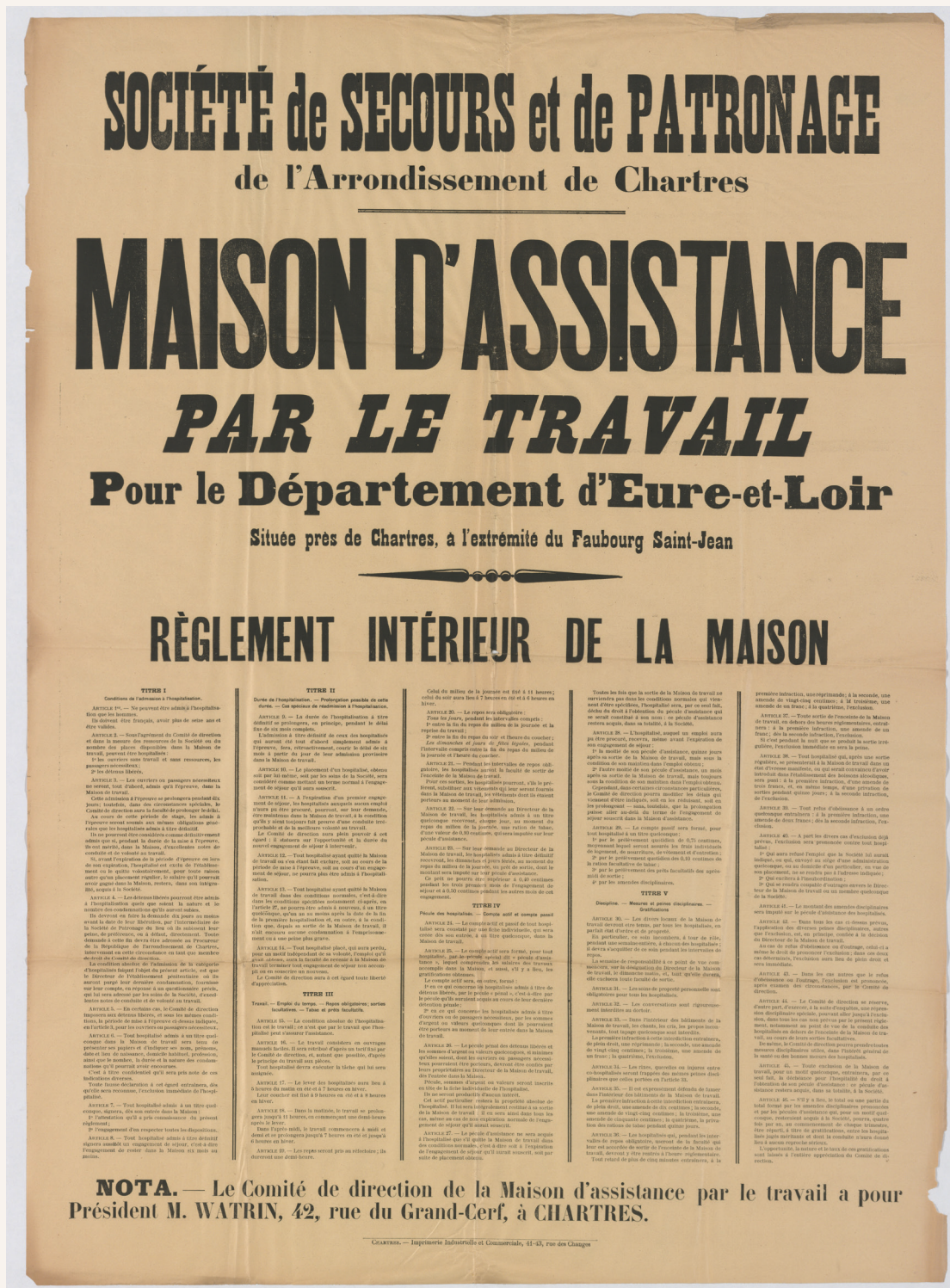
Si, las des longues journées de travail, vous voulez voir diminuer votre joug afin de vous instruire et de vous éduquer ;

Si, enfin, vous êtes d'avis de diminuer le chômage meurtrier auquel vous êtes tous contraints :

Préparez-vous à mettre en application la journée de 8 heures pour le 1^{er} mai 1906.

Souvenez-vous que l'on n'obtient que ce que l'on impose.»

Document 7 : Règlement intérieur de la Maison d'assistance par le travail pour le département d'Eure-et-Loir, publié par la Société de secours et de patronage de l'arrondissement de Chartres, [1^{er} quart du XX^e siècle].



NOTA. — Le Comité de direction de la Maison d'assistance par le travail a pour Président M. WATRIN, 42, rue du Grand-Cerf, à CHARTRES.

CHARTRES. — Imprimerie Industrielle et Commerciale, 41-43, rue des Châsses

9/12

Dossier pédagogique :
Vivre ou survivre
Septembre 2025

(ANMT, 6 AS 104, Max Lazard).

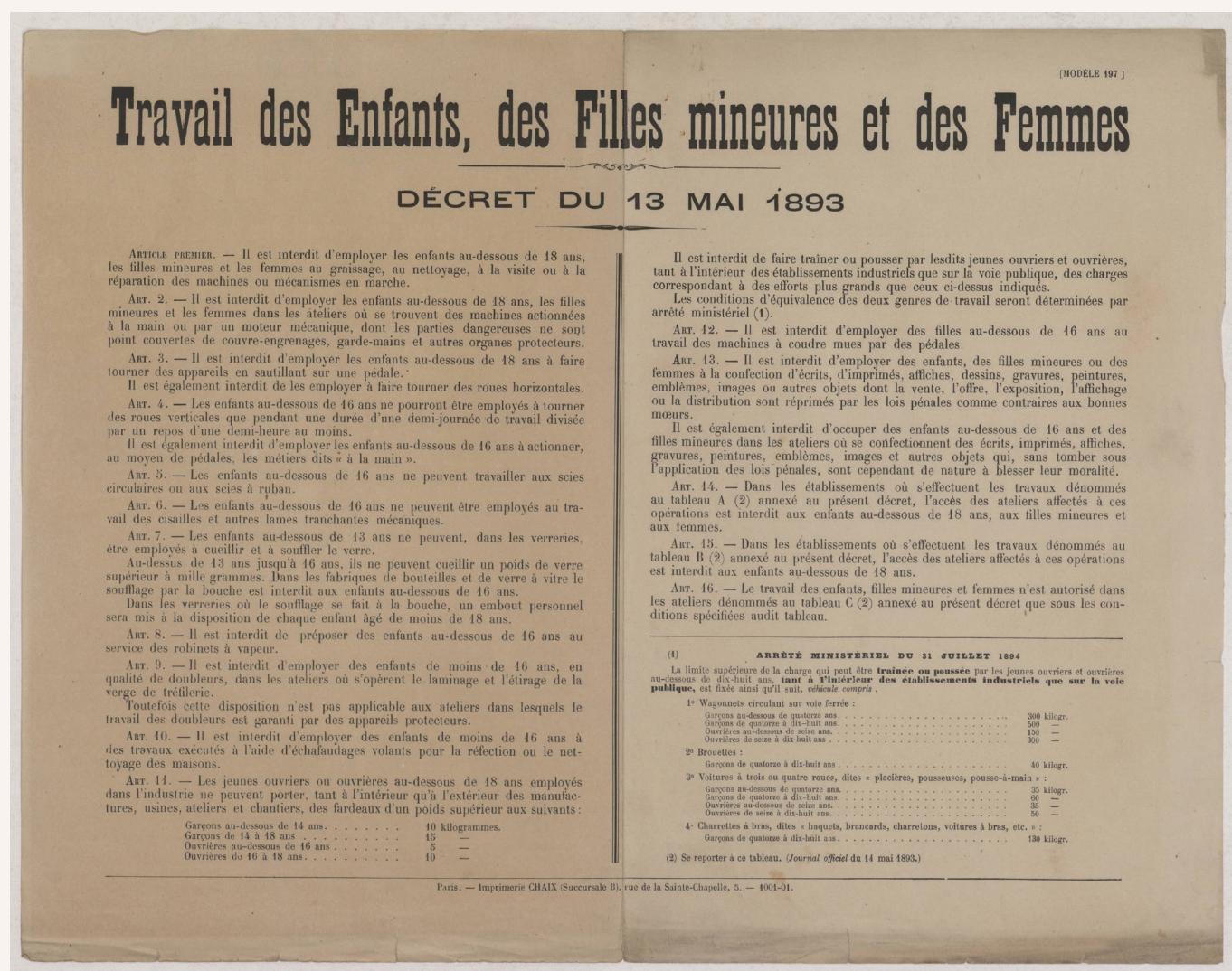
Propositions d'exploitation pédagogique du document

Ces trois documents permettent de mettre en avant l'**agentivité** des travailleurs qui sont des acteurs qui s'organisent progressivement pour améliorer leurs conditions de travail et de vie avec des modes d'action divers (grève, tracts, sociétés de secours mutuels, syndicalisme).

- **La proclamation du maire de Roubaix** est le regard d'un acteur public sur une grève d'ouvriers de Roubaix en 1849, dans un contexte d'interdiction du droit de grève ; il rappelle donc les sanctions encourues avec un ton menaçant et paternaliste. Ce texte peut aussi être utilisé avec les élèves pour expliquer la notion de grève (arrêt de travail collectif, organisation, meneurs).
- **Le tract de 1906** peut être utilisé pour travailler sur les revendications des ouvriers : journée de 8 heures, droit aux loisirs et à l'éducation grâce au temps libéré du travail. Un travail de description du document peut aussi être mené pour souligner l'incitation à la syndicalisation.
- **Le règlement intérieur de la Maison d'assistance et de travail** donne à voir que les patrons et les familles riches participent à la mise en place de structures répondant à des enjeux sociaux (chômage, accidents et maladie). Cela entre dans le cadre du paternalisme afin de fixer la main-d'œuvre et de la rendre redevable. Les sociétés de secours mutuels, ancêtres des mutuelles, apparaissent au XVIII^e siècle. Les femmes et les enfants en sont souvent exclus.

3. Droits obtenus et limites

Document 8 : Décret du 13 mai 1893.



(ANMT, 110 AQ 40, Société de Commeny, Fourchambault et Decazeville).

Propositions d'exploitation pédagogique des documents

Ce **décret** peut être utilisé pour montrer que l'État tente de répondre à la question sociale et que les travailleurs obtiennent des droits sociaux à la suite de leurs mobilisations.

Cela concerne dans un premier temps **les plus vulnérables** : les femmes et les enfants. C'est un premier pas de protection légale des travailleurs.

Les élèves peuvent aussi parcourir les documents déjà étudiés afin d'effectuer **des recherches** sur l'année d'obtention des différents droits sociaux évoqués (droit de grève, de se syndiquer, journée de 8 heures, droit à l'éducation) et les moyens mis en place pour les faire respecter (inspection du travail) ainsi que les limites (persistance des inégalités femmes-hommes, non-respect des réglementations avec collusion patronat et inspection du travail et insuffisance des moyens d'inspection).

Bibliographie

- « L'âge industriel : 200 ans de progrès et de catastrophes », *Les Collections de L'Histoire*, n°91, avril 2021.
- « Le travail en Europe occidentale 1830-1939 », sous la direction de M. Fontaine, F. Jarrige, N. Patin, Atlande, 2020.